

COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
Séance plénière du 28 mai 2013

AVIS DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL)
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS

En application de l'article L1413-1 du code général des collectivités territoriales, la CCSPL examine chaque année le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Après la présentation du rapport Barnier et les échanges avec les services du Grand Lyon dans le cadre du groupe de travail « Déchets » du 14 mai 2012, la CCSPL émet l'avis suivant :

Concernant **la collecte des déchets ménagers et assimilés**, la CCSPL acte la diminution de la quantité d'ordures ménagères produites en 2012 (hors déchèteries) : 309 kg/habitant produits en 2012 contre 316kg/habitant en 2011 et 2010. Cela fait passer le taux de diminution à 3,4% depuis 2009, ce qui est encore insuffisant par rapport à l'objectif ambitieux des 7% d'ici 2014.

En matière de **collecte sélective (bac vert et silos à verre)**, la CCSPL souligne les efforts faits par le Grand Lyon sur l'année 2012 : campagnes de sensibilisation au tri, harmonisation de la couleur des couvercles de tri, nouveaux supports de communication... La CCSPL note cependant la forte diminution de la collecte sélective pour 2012 (-6%) expliquée en grande partie par la grève du personnel de collecte qui a eu lieu au printemps 2012. La CCSPL note également l'augmentation du taux de refus de tri sur 2012 (25,9% contre 24,3% en 2011), qui s'explique notamment par des dysfonctionnements dus à des travaux dans le centre de tri de Rillieux-la-Pape.

Concernant **la valorisation énergétique des déchets incinérés**, la commission tient à relever tout particulièrement la certification ISO 14001 de l'usine de Lyon Sud.

En matière de **recyclage et de compostage des déchets verts**, la CCSPL tient à souligner particulièrement l'augmentation de la valorisation organique (+8,6% par rapport à 2011).

Ces constats établis, la CCSPL attire particulièrement l'attention du Grand Lyon sur :

- **L'excédent net budgétaire** de 26,6 M€ (dont 3.7 M€ imputables à l'exercice 2011), qui est en constante augmentation depuis 2008. Elle alerte le Grand Lyon sur cet écart croissant entre les recettes et les dépenses du service de la collecte et de traitement des ordures ménagères venant alimenter le budget général de la collectivité ainsi que sur son effet dissuasif à l'égard du geste de tri des usagers. Elle comprend que ces excédents aient pu servir depuis plusieurs années à financer les investissements importants réalisés dans les usines d'incinération. En effet, entre 2001 et 2012, le solde cumulé est ramené à 7,5 M€. Cependant, ces investissements étant amortis, elle s'interroge fortement sur la destination des excédents à venir. En conséquence, elle suggère que ces excédents puissent dans les années à venir participer au renforcement des actions de sensibilisation et concourir à un allègement financier pour l'usager par une diminution de la TEOM. Elle souhaite, quoi qu'il en soit, qu'un meilleur équilibre financier soit recherché en toute transparence et sera très attentive au suivi de cet indicateur.

- **L'absence d'information concernant les clefs de répartition et les bases des coûts indirects affectés au service par le Grand Lyon.** En effet, l'explication de ces clefs de répartition des charges de structure ne figure plus dans le rapport Barnier depuis 2010. La CCSPL souhaite donc que ces clefs de répartition, qui lui ont été présentées en séance plénière, soient à l'avenir présentées dans le rapport Barnier.
- **La nécessité d'une réflexion approfondie sur les différents taux de la TEOM , en fonction des fréquences de collecte** qui sont en grande partie déconnectés du coût global du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, ce qui soulève par conséquent des problèmes d'équité sociale et territoriale.

Afin d'améliorer la gestion du service public de collecte et traitement des déchets, elle souhaite partager avec le Grand Lyon les propositions d'amélioration suivantes :

- **Améliorer le contenu du rapport Barnier 2012 :** elle propose que ce document comporte : des indicateurs financiers analytiques permettant de différencier les coûts de collecte des coûts de traitement des déchets, des indicateurs techniques et financiers relatifs à la collecte et au traitement des déchets ne provenant pas des ménages, un volet « hygiène, sécurité et conditions de travail » du personnel de collecte plus conséquent et comportant des indicateurs de suivi, les clefs de répartition et les bases des coûts indirects du service public d'élimination des déchets.
- Augmenter **le nombre de silos à verre enterrés** en zone urbaine afin d'améliorer le taux de recyclage du verre.
- **Améliorer le débit des déchèteries et diminuer le temps d'attente à l'entrée.** Les déchèteries sont aujourd'hui victimes de leur succès et l'affluence qu'elles connaissent peut malheureusement avoir des effets pervers sur le taux de valorisation des déchets. Par ailleurs et en dehors du service rendu par les déchèteries, la CCSPL souhaite que le Grand Lyon intègre dans ses réflexions la problématique du ramassage des encombrants.

Cet avis sera communiqué au Conseil de communauté avant qu'il ne délibère le 24 juin sur le rapport annuel 2012 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et sera annexé à la délibération du Conseil de communauté.